



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB 30.04.2024

Visible par le public jusqu'au: 30.04.2027

Numéro de publication: AB02-0000015672

Entité de publication

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail SCHOTT Suisse SA

Organisation concernée:

SCHOTT Suisse SA

CHE-239.893.847

Rue Galilée 2

1400 Yverdon-les-Bains

Type d'autorisation:

Permis de travail de nuit

art. 17 de la loi sur le travail (LTr)

No de référence: 24-000229

N° d'établissement: 51994406

Pan d'entreprise: Département Optique et Département Traitement: usinage-polissage des verres asphériques et traitement de surface de composants optiques

Personnel: 27 H

Validité: 01.03.2024 – 28.02.2027

Complément à l'autorisation: Nouveau permis

Autorisation pour: VD

Remarques juridiques:

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).